#### COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**MEMBRES EN EXERCICE: 39** 

Présents : 29

Séance du mercredi 26 juin 2019

Le vingt-six juin deux mille dix neuf à 17h02, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire, et sous la présidence de Madame ROSTAGNO pour les votes des comptes administratifs.

Etaient Présents: Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Monsieur TONELLI, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Docteur ROURE, Madame AGUILLON, Madame CASAGRANDE, Maitre VIDAL, Madame CASSAR, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

Procurations: Monsieur André MERCHEYER à Monsieur Patrick PEREZ, Monsieur Denis PERRIER à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL, Monsieur Philippe GUINET à Madame Stéphanie CASSAR, Madame Sylvie MAHIEU à Madame Dominique ANTONINI, Madame Jocelyne CAPRILE à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Monsieur Gil BAISSAT à Madame Nadine ESPINASSE, Madame Béatrice BROTONS à Maitre Jérémy VIDAL, Maitre Sandra KUNTZ à Madame Dominique DUCASSE, Monsieur André GIMENEZ à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Gérard NAVARRO à Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE.

#### Absents:

#### Excusés:

Sorties en cours de séance : Monsieur Le Maire a été présent lors de la présentation des comptes administratifs, et sorti avant vote, n'a pas participé aux votes, retour en séance après les votes à 17h25 ; Monsieur BOCCALETTI à 18h47 après vote de la délibération n°61, retour en séance à 18h50.

**Départs en cours de séance** : Monsieur DRAVETON à 18h13 après le vote de la délibération n°29, a donné procuration à Madame THIRY ; Madame AGUILLON à 18h33 après le vote de la délibération n°53, a donné procuration à Madame CASAGRANDE. Monsieur TONELLI à 18h43 après le vote de la délibération n°61.

L'affaire n°52 à l'ordre du jour a été retirée

Secrétaire de Séance : Madame CASAGRANDE

Clôture de la Séance : 18h58

AFFAIRE N°1

**DELIBERATION N°15497** RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE **DU 24 AVRIL 2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte rendu

\*

AFFAIRE N°2

**DELIBERATION N°15498** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 24 AVRIL 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

AFFAIRE N°3

**DELIBERATION N°15499** 

RAPPORTEUR: Agnès ROSTAGNO

COMPTES DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu l'avis exprimé par les commissions **FINANCES** 

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE ACTE

**PRENDRE** Que les comptes de gestion du budget principal de la Ville, du budget annexe des Ports, du budget annexe des Transports ainsi que du budget annexe des Pompes Funèbres dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

\*

AFFAIRE N°4

**DELIBERATION N°15500** 

RAPPORTEUR: Agnès ROSTAGNO

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions **FINANCES** 

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

8 abstentions: Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi

Après l'exposé des comptes administratifs, Monsieur Le Maire est sorti et ne prend pas part au vote + proc. Monsieur Navarro. Durant cette sortie Madame Rostagno prend la présidence

**DECIDE** 

La présentation faite du compte administratif 2018 telle que développée D'APPROUVER

dans le document budgétaire annexé

DE **CONSTATER** 

Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2018 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits

portés au titre budgétaire des différents comptes

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

\*

AFFAIRE N°5

**DELIBERATION N°15501** 

RAPPORTEUR: Agnès ROSTAGNO

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

2 abstentions: Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi

Après l'exposé des comptes administratifs, Monsieur Le Maire est sorti et ne prend pas part au vote + proc. Monsieur Navarro. Durant cette sortie Madame Rostagno prend la présidence

**DECIDE** 

**D'APPROUVER** La présentation faite du compte administratif 2018 telle que développée

dans le document budgétaire annexé

DE Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion CONSTATER relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2018 et au fonds de

relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2018 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits

portés au titre budgétaire des différents comptes

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15502 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Après l'exposé des comptes administratifs, Monsieur Le Maire est sorti et ne prend pas part au vote + proc. Monsieur Navarro. Durant cette sortie Madame Rostagno prend la présidence

DECIDE

D'APPROUVER La présentation faite du compte administratif 2018 telle que développée

dans le document budgétaire annexé

DE Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

CONSTATER relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2018 et au fonds de

roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits

portés au titre budgétaire des différents comptes

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15503 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Après l'exposé des comptes administratifs, Monsieur Le Maire est sorti et ne prend pas part au vote + proc. Monsieur Navarro. Durant cette sortie Madame Rostagno prend la présidence

DECIDE

**D'APPROUVER** La présentation faite du compte administratif 2018 telle que développée

dans le document budgétaire annexé

**DE CONSTATER** Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2018 et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits

portés au titre budgétaire des différents comptes

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

**AFFAIRE N°8** 

DELIBERATION N°15504 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

8 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi

**DECIDE** 

D'AFFECTER Les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 au Budget

Principal de la Ville ainsi qu'il suit :

Couverture du déficit d'investissement, compte 1068 Réserves	4 527 334,14
Section d'investissement le solde débiteur compte 001 solde d'exécution	376 593,15
Reprise du solde d'exécution non affecté compte 002 en fonctionnement	7 799 266,41

\*

**AFFAIRE N°9** 

DELIBERATION N°15505 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

### AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DECIDE

**D'AFFECTER** Les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 du Budget

Annexe des Ports ainsi qu'il suit :

Couverture du déficit d'investissement, compte 1068 Réserves	599 052,74
Section d'investissement le solde créditeur compte 001, solde d'exécution	420 004,20
Section d'exploitation le solde créditeur compte 002, solde d'exécution	907 872,62

\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15506 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

### AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AFFECTER Les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget

Annexe des Transports ainsi qu'il suit :

Section d'investissement le solde créditeur compte 001, solde d'exécution	131 686,57
Section d'exploitation le solde créditeur compte 002, solde d'exécution	40 209,81

\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15507

RAPPORTEUR: Agnès ROSTAGNO

## AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AFFECTER

Les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget

Annexe des Pompes Funèbres ainsi qu'il suit :

Section d'investissement le solde créditeur, compte 001 solde d'exécution	13 253,00
Section d'exploitation le solde créditeur, compte 002 solde d'exécution	4 608,93

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15508

RAPPORTEUR: Agnès ROSTAGNO

REITERATION DE LA GARANTIE POUR REAMENAGEMENT DE DEUX PRETS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR LA SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES (S.F.H.E)

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien DECIDE

**D'APPROUVER** Les nouvelles caractéristiques financières des prêts cités ci-dessus.

**ARTICLE 1**: Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagé, initialement contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencé à l'annexe « caractéristiques Financières des lignes du prêt réaménagé ».

La garantie est accordée pour chaque ligne des prêts réaménagés, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encouru au titre du prêt réaménagé.

<u>ARTICLE 2</u>: Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagés référencé à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3: La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4: Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes

contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15509

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

## TRANSFERT DE LA COMPETENCE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

8 contre : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi

DECIDE

**D'AUTORISER** 

Le Maire à signer le Procès Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

\*

AFFAIRE N°14

**DELIBERATION N°15510** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

#### DEMANDE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE LA COLLEGIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'ACCORDER

La décharge de responsabilité et la remise gracieuse à Madame Brigitte CAPRON pour un montant de 302 euros.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15511

RAPPORTEUR: Joseph MULE

### TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E.) APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE** 

que les tarifs de la T.L.P.E. applicables au 1er janvier 2020 sur le territoire de Six Fours Les Plages seront les suivants :

2020 (Tarifs indexés sur la base de l'IPC de 2018 soit 1,6%) en €/m²			
Superficie	$\leq 12 m^2$	$12 m^2 < X \le 50 m^2$	> 50 m²
Publicité	20,56	20,56	41,12
Publicité numérique	61,69	61,69	82,24
Enseigne (somme de la superficie des enseignes)	0	41,12	82,24

DE NE PAS APPLIQUER de réfaction sur ces tarifs ;

DE

**MAINTENIR** 

l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m²;

DE l'exonération totale de la TLPE pour la publicité sur mobilier urbain

MAINTENIR implanté par convention sur le domaine public ; les préenseignes inférieures ou égales à 0,5 m<sup>2</sup>; D'EXONÉRER

tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires DE DONNER

au recouvrement de la T.L.P.E.;

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15512 RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

Madame Quin ne prend pas part au vote

DECIDE

**D'ATTRIBUER** 

#### **SUBVENTIONS ANNUELLES:**

800
250
200

Société philharmonique La Six-Fournaise (achat matériel informatique)	1000
CLAB ( entretiens littéraires de l'été)	5000
Centre culturel de Sicié Lou Raioulet (fête de la tomate)	500
SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en mer) (aide au fonctionnement)	1500

DE DIRE

Que les crédits seront prévus au budget de la commune 2019

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15513

RAPPORTEUR: Joseph MULE

TRAVAUX DE REMISE EN BITUME DE LA RUE GABRIEL - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'AUTORISER** 

Monsieur le Maire à payer au syndic de copropriété, la somme de 383 euros (trois cent quatre vingt trois euros) pour les travaux de remise en bitume de la rue gabriel à SIX-FOURS-LES-PLAGES.

\*

**AFFAIRE N°18** 

DELIBERATION N°15514 RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS ANNUEL

### 2019 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE CONCERNANT LA CREATION DE STATIONNEMENTS PAYSAGERS DU PARC MEDITERRANEE SITUE CORNICHE DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'APPROUVER Le projet de création de stationnements paysagers du Parc de la

Méditerranée situé Corniche de la Coudoulière

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Métropole Toulon

Provence Méditerranée dans le cadre du Fonds de concours annuel

2019 à hauteur de 172 438 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la Métropole Toulon Provence

Méditerranée la convention fixant les principes d'attribution du Fonds de Concours et tout autre document nécessaire à sa mise en oeuvre.

**DE DIRE** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

\*

**AFFAIRE N°19** 

**DELIBERATION N°15515** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE DEMANDER Une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'entretien des

terrains du Conservatoire du Littoral

\*

AFFAIRE N°20

**DELIBERATION N°15516** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRES DU LITTORAL

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE

Après débat contradictoire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**DE DEMANDER** Une subvention auprès du Conseil Régional pour l'entretien des terrains

AFFAIRE N°21

**DELIBERATION N°15517** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

# ACQUISITION D'UN TERRAIN À BÂTIR CADASTRÉ SECTION AC N°922 SIS 2660 AVENUE DU PRÉSIDENT JOHN KENNEDY AU LIEU DIT CABRY PROPRIÉTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'ACQUERIR** 

le terrain à bâtir cadastré section AC n°922, sis 2660 Avenue du Président John Kennedy, au lieu dit Cabry, propriété du Conseil Départemental du Var, d'une superficie 1072 m² au prix de 200 000 € (DEUX-CENT-MILLE euros).

D'AUTORISER

DE DIRE

le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents y afférents. que l'acte sera rédigé en la forme administrative à la charge du Conseil

Départemental du Var par la société TPFI sise Centre Hermès, Impasse

Gay Lussac, Bâtiment 13, 83160 LA VALETTE DU VAR.

que le montant de cette acquisition sera prévu au budget communal.

DE DIRE 

AFFAIRE N°22

**DELIBERATION N°15518** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PROJET DE CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUX **INVESTISSEMENTS** DE LA COMMUNE **FONDS** DE CONCOURS **EXCEPTIONNEL** 

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'APPROUVER Le projet de création d'une cuisine centrale et son plan de financement

tel que présenté ci-dessus

Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Métropole Toulon Provence **D'AUTORISER** 

> Méditerranée l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 1.318.490 € HT et à signer tout document qui en serait la

suite ou la conséquence

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune DE DIRE 

AFFAIRE N°23

**DELIBERATION N°15519** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PROJET DE CREATION DES NOUVELLES ECOLES MATERNELLE REYNIER, **ELEMENTAIRE** CONDORCET ET D'UN REFECTOIRE **COMMUN** PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE - FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE **DECIDE** 

Le projet de création des nouvelles écoles maternelle Reynier, **D'APPROUVER** 

élémentaire Condorcet et d'un réfectoire commun, et son plan de

financement tel que présenté ci-dessus

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Métropole Toulon Provence

> Méditerranée l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 2.403.165 € HT et à signer tout document qui en serait la

suite ou la conséquence

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune DE DIRE 

**AFFAIRE N°24** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE **DELIBERATION N°15520** 

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE **TOULON** PROVENCE POUR L IMPLANTATION DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE DEMANDER Une subvention auprès de la Métropole Toulon Provence pour l'achat et

la mise en place de six panneaux pédagogiques portant sur la

restauration écologique de la Lagune du Brusc

\*

**AFFAIRE N°25** 

**DELIBERATION N°15521** 

RAPPORTEUR: Guy MARGUERITTE

### DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES 3 CRECHES DU DOCTEUR MARC ORTHLIEB / CHOIX DU DELEGATAIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'APPROUVER Le choix de Monsieur le Maire, de « MUTUALITE FRANCAISE

PACA SSAM », comme délégataire du service public pour

l'exploitation des 3 crèches du Docteur Marc Orthlieb.

**DE FIXER** Le montant de la participation annuelle demandée à la Ville à 356

711,00 euros pour l'ensemble des 3 établissements,

DE FIXER Les tarifs issus du conventionnement avec la CAF et exposés ci-

dessus.

**DE FIXER** La redevance d'occupation de l'ensemble des bâtiments à 45 373,92

euros soit 11 343,48 euros par trimestre.

D'APPROUVER Les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes

avec « MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM » à intervenir pour

une durée de cinq ans.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à

intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises.

AFFAIRE N°26

**DELIBERATION N°15522** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU MARCHE N°16-098 AYANT POUR OBJET L'EXTENSION, SUPERVISION ET MAINTENANCE DU SYSTEME DE TRANSMISSION RADIOELECTRIQUE NUMERIQUE SELON LA NORME TETRA.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'APPROUVER Les termes du protocole transactionnel entre la Commune de Six-

Fours-Les-Plages et la Société SYSOCO.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce protocole.

\*

**AFFAIRE N°27** 

DELIBERATION N°15523 RAI

RAPPORTEUR: Dominique DUCASSE

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE APRÈS LE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE DE DEUX EMPLACEMENTS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DEUX BUVETTES TEMPORAIRES AVEC PETITE RESTAURATION SITUES SUR L'ILE DU GAOU DANS LE CADRE DU POINTU FESTIVAL LES 5, 6 ET 7 JUILLET 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien DECIDE

**D'ATTRIBUER** 

suite à une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de deux emplacements sur le domaine public communal situés sur l'Ile du Gaou l'installation et l'exploitation de deux buvettes avec petite restauration pendant le Pointu Festival 2019 à la Société « Les Brasseurs du Sud », selon les modalités ci-dessus.

DE FIXER

Le montant de la redevance à 7 500 euros par jour.

\*

AFFAIRE N°28

**DELIBERATION N°15524** 

RAPPORTEUR: Dominique DUCASSE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU POINTU FESTIVAL 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien DECIDE

**D'AUTORISER** 

Monsieur Le Maire à signer les conventions de partenariat dans le cadre du Pointu Festival 2019

**AFFAIRE N°29** 

**DELIBERATION N°15525** 

RAPPORTEUR: Dominique DUCASSE

GRATUITE DES EMPLACEMENTS POUR LA FETE DE LA TOMATE LE 27 ET 28 JUILLET 2019 ET FIXATION DES TARIFS POUR LE REPAS D OUVERTURE ET LA VENTE DE PRODUITS DIVERS

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Départ de Monsieur Draveton à 18h13 après le vote

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE** 

la tarification comme suit:

DE FIXER

DÎNER DU 27 JUILLET	20 €
TEE-SHIRT	10 €
CHAPEAUX	5 €
SACS	1 €
TABLIERS	15 €
STYLOS	2 €

ET D'ACCORDER la gratuité des emplacements à l'ensemble des forains participants à la manifestation

\*

AFFAIRE N°30

**DELIBERATION N°15526** 

RAPPORTEUR: Guy MARGUERITTE

### AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CRECHE "LES CHERUBINS" ANNEXE A LA DELIBERATION N° 15 463

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**DECIDE D'ALLOUER**Une subvention exceptionnelle de 5 400,00 euros à la crèche «Les

Chérubins » pour l'année 2019.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs initiale

afin de prendre en compte cette nouvelle subvention exceptionnelle.

AFFAIRE N°31

**DELIBERATION N°15527** 

RAPPORTEUR: Guy MARGUERITTE

MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL "LA P'TITE RECRE" ET DE LA CRECHE FAMILIALE "LES BISOUS DOUX"

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'ACCEPTER

La modification des règlements de fonctionnement du multi-accueil et de la crèche familiale conformément au décret 2018-42 du 25 Janvier 2018 concernant les obligations vaccinales du jeune enfant.

**AFFAIRE N°32** 

**DELIBERATION N°15528** 

RAPPORTEUR: Delphine QUIN

ANNULATION DES DELIBERATIONS N° 15141 DU 18/12/2017, N° 14766 du 26/09/2017 ET N° 14986 du 28/06/2017 - LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DE LA MER AUX ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CONTRAT DE LOCATION - TARIFS DE LOCATION.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D' ANNULER** les délibérations N° 15141 du 18/12/2017, 14766 du 26/09/2017 et 14986 du 28/06/2017.

**D** E FIXER les tarifs tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

**D'ADOPTER** le règlement intérieur et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**AFFAIRE N°33** 

**DELIBERATION N°15529** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES ET LE CENTRE TERRITORIAL D'ACTION SOCIALE DE TOULON - MINISTERE DES ARMEES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Territorial d'Action Sociale de Toulon du Ministère des Armées.

\*

AFFAIRE N°34

DELIBERATION N°15530 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE BAIL COMMERCIAL 79 RUE REPUBLIQUE 83140 SIX-FOURS-les-PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail commercial joint.

**DE FIXER** Le montant du loyer mensuel à 800€.

**D'ACCORDER** Une franchise de 10 mois de loyer compte-tenu du montant des travaux

engagés par le preneur.

\*

**AFFAIRE N°35** 

DELIBERATION N°15531 RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

AVENANT N° 2 AU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE TYPE 3 SIS 113 AVENUE JOSEPH RAYNAUD -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

AFFAIRE N°36

DELIBERATION N°15532 RAPPORTEUR : Hervé FABRE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON DE LA MER DESTINÉ A L'EXPLOITATION D'UNE LAVERIE AUTOMATIQUE -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE

**RENOUVELER** La mise à disposition du local de la laverie automatique de la Maison

de la Mer pour une durée de UN AN à compter du 1er juin 2019.

**DE FIXER** la redevance mensuelle de cette laverie à 500 euros imputée sur le

budget annexe des Ports.

**AFFAIRE N°37** 

DELIBERATION N°15533 RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 5 SIS 265 BOULEVARD LOUIS FARAUT-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

assortie d'un loyer mensuel de 336,91 euros.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette

mise à disposition.

AFFAIRE N°38

DELIBERATION N°15534 RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

### RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 3 SIS 152 RUE PASTEUR-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE** 

**DE FIXER** La durée de la mise à disposition à deux ans à compter du 28 août 2019

assortie d'un loyer mensuel de 295,83 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à

disposition.

**AFFAIRE N°39** 

DELIBERATION N°15535 RAP

RAPPORTEUR: Thierry MAS SAINT GUIRAL

RENOUVELLEMENT DU BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ETAT -POSTE DE POLICE DE LA CANTARELLE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE** 

**D'ACCEPTER** Le projet de bail ci-annexé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer tous

les actes et documents

\*

AFFAIRE N°40

DELIBERATION N°15536

RAPPORTEUR: Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DES FENETRES BOIS A L'ECOLE MATERNELLE FREDERIC MISTRAL - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE** 

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour le

remplacement des fenêtres bois à l'école maternelle Frédéric Mistral ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

\*

**AFFAIRE N°41** 

**DELIBERATION N°15537** 

RAPPORTEUR: Joseph MULE

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA GARDERIE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CARREDON - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour la mise en accessibilité de la garderie de l'école élémentaire de Carredon ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**AFFAIRE N°42** 

**DELIBERATION N°15538** 

RAPPORTEUR: Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DE 2 PORTE-FENETRES A LA RESIDENCE AUTONOMIE FARAUT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE

### PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour le

remplacement de 2 porte-fenêtres à la Résidence Autonomie Faraut ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**AFFAIRE Nº43** 

**DELIBERATION N°15539** 

RAPPORTEUR: Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA FACADE NORD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL DODERO - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour le

remplacement des fenêtres de la façade nord de l'école élémentaire Marcel Dodero ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la

conséquence.

**AFFAIRE Nº44** 

**DELIBERATION N°15540** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR UN SEJOUR "TOUT SKI" ORGANISE PAR L'ODEL VAR A VARS - ECOLE ELEMENTAIRE EUGENE MONTAGNE (LA COUDOULIERE) - CLASSES DE CM2 DE MESDAMES PATRICIA TEOT ET ISABELLE DUCLOYER - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour « TOUT SKI » organisé par l'ODEL VAR à

VARS, à raison de 200,00 euros par élève, pour les classes de CM2 de Mesdames Patricia TEOT et Isabelle DUCLOYER, enseignantes sur l'école élémentaire Eugène Montagne (La Coudoulière), soit un

montant de 10 600,00 euros (DIX MILLE SIX CENTS EUROS).

**DE DIRE** Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet

effet au Budget Principal de la Commune.

**AFFAIRE N°45** 

DELIBERATION N°15541 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "SPORT ET NATURE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR - ECOLE ELEMENTAIRE CARREDON - CLASSE DE MME VERONIQUE MESQUITA (ANNEE SCOLAIRE 2018/2019)

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour « SPORT ET NATURE » organisé par

l'ODEL VAR, à raison de 200,00 euros par élève, pour la classe de CE1/CE2 de Mme Véronique MESQUITA, enseignante sur l'école élémentaire CARREDON, soit un montant de 4 400,00 euros

(QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS).

**DE DIRE** Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet

effet au Budget Principal de la Commune.

\*

AFFAIRE N°46

**DELIBERATION N°15542** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 VILLE DE LA SEYNE / MER

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles PARTICIPER de la Ville de La Seyne Sur Mer au titre de l'année scolaire 2017 -

2018, soit 35 469,36 Euros (TRENTE CINO MILLE OUATRE CENT

SOIXANTE NEUF EUROS ET TRENTE SIX CENTS)

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au Budget

Principal de la Commune

\*

AFFAIRE N°47

**DELIBERATION N°15543** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018-VILLE DE SANARY

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE

**PARTICIPER** 

Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville de Sanary, au titre de l'année scolaire 2017/2018, à raison de 1313,68 Euros par élève soit pour 21 élèves la somme de 27 587,28 Euros (VINGT SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS ET VINGT HUIT CENTS).

DE DIRE

Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet

effet au Budget Principal de la Commune.

**AFFAIRE N°48** 

**DELIBERATION N°15544** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE PROXIMITE (6-11 ans) : MISE EN PLACE D'UNE COTISATION PERIODIQUE.

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE De fixer à compter de l'année scolaire 2019-2020, la cotisation

> semestrielle à 12 euros par enfant six-fournais accueilli dans le cadre de l'ACM de proximité à caractère socio-éducatif (en faveur des 6-11 ans)

géré par AJIR.

AFFAIRE N°49

DELIBERATION N°15545

**RAPPORTEUR: Guy MARGUERITTE** 

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAR.

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'AUTORISER** 

Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service « Relais Assistants Maternels » pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2022.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à percevoir la prestation de service de la Caisse d'allocations Familiales relative au « Relais Assistants Maternels »

\*

AFFAIRE N°50

DELIBERATION N°15546

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

#### CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE Monsieur PEREZ et Madame QUIN ne prennent pas part au vote DECIDE

**D'APPROUVER** Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous:

- LE TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CARREDON
- L'ASSOCIATION LES CACHALOTS
- BOXING CLUB SIX-FOURNAIS
- COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS BRUSCAINES
- VOYAGES ET LOISIRS CULTURELS
- ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS

\*

**AFFAIRE N°51** 

DELIBERATION N°15547

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

#### AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES ET LE SIX FOURS LE BRUSC - FOOTBALL CLUB

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer un avenant modifiant l'article 3 de la

convention initiale.

\*

**AFFAIRE N°52** 

DELIBERATION N°

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

### MODIFICATION MODALITES DE PAIEMENT DU LOYER PAR L'EHPAD LES JARDINS DE PROVENCE

RETIREE EN COURS DE SEANCE

AFFAIRE N°53

**DELIBERATION N°15548** 

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MARCHE  $\mathbf{DE}$ MISE MAINTENANCE, EXPLOITATION COMMERCIALE ET PUBLICITAIRE DE DEUX

### KIOSQUES A JOURNAUX - FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Départ de Madame Aguillon à 18h33 après le vote

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

**DE FIXER** la redevance à 50 € par mobilier et par an soit 100 € par an pour la mise

à disposition des deux kiosques

**DE DIRE** que cette redevance sera révisée annuellement au regard de l'indice

INSEE du coût de la construction selon la formule et les limites ci-

dessus énoncées

**AFFAIRE N°54** 

DELIBERATION N°15549 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE

FIXATION DES PRIX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER

De fixer la tarification de location et l'utilisation des vélos en libre-

service aux tarifs suivants:

1,5 € / heure

0,5 € lors de la 1ère inscription sur la plateforme de location

Une caution de 150 € (empreinte bancaire)

\*

**AFFAIRE N°55** 

DELIBERATION N°15550 RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

MISE A LA REFORME DE MATERIEL DU SERVICE ENFANCE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réformer le four électrique de marque Rowenta

portant le n° d'inventaire MAN13MTO00000027

\*

AFFAIRE N°56

DELIBERATION N°15551 RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE REFECTION DES TOITURES DE LA VILLA DES NURAGHES -AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour la réfection

des toitures de la villa des Nuraghes ainsi que toutes les pièces qui en

seraient la suite ou la conséquence.

\*

**AFFAIRE N°57** 

RAPPORTEUR: Joseph MULE

PROJET DE MODIFICATION DES FACADES DU BATIMENT DE L'OFFICE DU TOURISME, PLAGE DE BONNEGRACE - AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour la

modification des façades du bâtiment de l'Office du Tourisme ainsi que

**AFFAIRE N°58** 

DELIBERATION N°15553

RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL DE 10 M² SITUÉ SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DE LA COUDOULIERE - SARL JET 6 -

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**DE DIRE** Que la gérance de la SARL JET 6 est reprise par un nouveau gérant

Monsieur Dominique LORCHER (Monsieur Marcel ROMAN restant

actionnaire à 50 %)

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale désignant

Monsieur Dominique LORCHER gérant de la SARL JET 6

\*

AFFAIRE N°59

DELIBERATION N°15554 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION ROND POINT DES ENFANTS DE FRANCE MORTS EN MISSION

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE DE**Le ront-point situé à l'intersection du chemin Lombard et de l'avenue

**DENOMMER** Maréchal Juin : « ROND POINT DES ENFANTS DE FRANCE

MORTS EN MISSION »

\*

AFFAIRE N°60

DELIBERATION N°15555 RAPPORTEUR: Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION ROND-POINT : ROND-POINT DE LA SOCIETE NATIONALE DES SAUVETEURS EN MER (SNSM)

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

**DE DENOMMER** le rond-point situé près du Mac Donald's, avenue de la Mer :

ROND POINT DE LA SOCIETE NATIONALE DES

SAUVETEURS EN MER (SNSM);

AFFAIRE N°61

DELIBERATION N°15556 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

#### FILIERE SPORTIVE - RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DECIDE

DE VALIDER

les recrutements d'éducateur contractuel des Activités Physiques et Sportives conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins liés :

• au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

DE PRECISER

Que les personnes recrutées devront détenir des diplômes permettant d'enseigner

D'AUTORISER DE DIRE

L'autorité territoriale à signer les contrats nécessaires

Que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

- une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ou en place dans la collectivité.

- en application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues,

**DE DIRE** 

Que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget de la ville

\*

Deux questions écrites ont été déposées par Monsieur Tamburi. L'une concernant la dénomination d'un rond-point, d'une voie ou d'un espace public aux noms des « héros Cédric De Pierrepont et Alain Bertoncello » ; l'autre concernant une recréation de parcs à moules au Brusc.

Des réponses y ont été apportées en cours de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58.

Le Secrétaire de séance

Madame CASAGRANDE Le Député honoraire Maire des Six-Fours-Les-Plages Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE